

ALLIANCE DE L'EGLISE

Après nous être donnés nous-mêmes à Dieu par la foi en Jésus-Christ, et avoir accepté la Parole de Dieu comme notre seule règle de foi et de conduite, nous nous donnons nous-mêmes les uns aux autres par la volonté de Dieu dans l'alliance solennelle que voici:

Nous promettons par Sa grâce de L'aimer et de Lui obéir en toutes choses, d'éviter toute espèce de mal, même en apparence, de nous abstenir de tous divertissements répréhensibles et de toute conformité profane au siècle présent. Nous promettons de nous abstenir de l'usage et la vente des boissons enivrantes, puis rechercher ce qui est bien devant tous les hommes.

Nous sommes pleinement d'accord pour remplir nos devoirs concernant l'étude des Ecritures Saintes, la prière personnelle, le culte de famille et l'adoration publique; ensuite, par le renoncement à nous-mêmes, la foi et les bonnes œuvres, nous désirons grandir dans la grâce et la connaissance de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.

Nous ne voulons pas délaissier nos réunions consacrées aux affaires de l'Eglise, ni le culte public, ni la pratique des ordonnances de l'Evangile.

Nous ne manquerons pas de contribuer, selon nos moyens, au soutien financier de l'Eglise et de ses pauvres, comme à toutes ses œuvres charitables.

Nous consentons à accepter toutes remontrances et réprimandes chrétiennes en toute humilité, et à veiller les uns sur les autres dans l'amour, en nous efforçant de conserver l'unité de l'Esprit par le lien de la paix.

Nous serons attentifs à protéger la réputation et le bonheur des autres.

Nous ferons de notre mieux pour fortifier les faibles, encourager les affligés, reprendre ceux qui s'égarerent, et selon notre capacité assurerons le progrès de l'Eglise et le rayonnement de l'Evangile.

Nous mettrons au-dessus de tous les principes chrétiens les devoirs chrétiens et les œuvres chrétiennes. Nous considérerons que le but de notre vie est de faire prévaloir l'influence du Christ dans la société, priant toujours et travaillant pour que le royaume de Dieu vienne et que la volonté divine soit faite sur la terre comme au ciel.

A cet effet, nous déclarons que nous travaillerons à développer l'éducation et l'œuvre de l'Eglises, à soutenir les missions, les écoles du dimanche et les efforts d'évangélisation pour le salut du monde.

Que le Dieu de paix nous sanctifie Lui-même tout entiers et nous garde irréprochables jusqu'à l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ.

"TREATISE OF THE FAITH & PRACTICES OF FREE WILL BAPTISTS"

(Profession de Foi et Pratiques des Baptistes Libres)

APPENDICE AU CHAPITRE I

ADOPTÉ EN JUILLET 1979

Les Baptistes Libres croient en l'inspiration verbale et plénière de la Bible. Par *plénière*, nous entendons "pleine et complète." Nous soutenons que toutes les parties de la Bible sont inspirées et que cette inspiration s'étend sur tous ses sujets.¹ Par *verbal* nous volons dire que l'inspiration s'étend plus exactement sur les mots des Saintes Ecritures. Elle n'est pas simplement une expression de pensées et d'idées par des auteurs humains.²

Nous croyons que les Ecritures sont infaillibles et inerrantes.³ La Bible est sans erreur et digne de confiance dans ses enseignements qui incluent: La cosmogonie, la géologie, l'astronomie, l'anthropologie, l'histoire, la chronologie, etc. Elle l'est aussi bien en matière de foi que de pratique. Etant d'une manière authentique la Parole de Dieu, la Bible est l'ultime révélation de Dieu et notre autorité absolue.⁴

APPENDICE AU CHAPITRE VII

ADOPTÉ EN JUILLET 1979

Les Baptistes Libres admettent que la Bible enseigne les faits suivants: Le jour de la Pentecôte, les croyants s'exprimèrent à l'aide des différentes langues étrangères qui étaient aisément comprises par tous ceux (de nationalités diverses) qui étaient présents à cette époque-là.⁵

Les langues furent octroyées comme un don particulier à l'Eglise primitive pour servir de signe unique qui confirmerait le témoignage de l'Evangile aux incroyants.⁶

Lorsque les dons furent accordés à certains croyants par la souveraine volonté de Dieu, l'ensemble des chrétiens n'avaient pas parlé en langues.⁷ Quand on abuse de ce don, il devient une source de perturbation dans les congrégations ecclésiastiques. Pour proscrire la confusion et

corriger l'erreur, Paul établit des lignes de conduite particulières à suivre.⁸ Le don des langues n'était ni une évidence du baptême dans le Saint-Esprit, ni un moyen de manifester la sanctification.⁹

L'assertion stipulant que le parler en langues est un signe visible du baptême dans le Saint-Esprit, nous le croyons, est une doctrine erronée à rejeter en bloc. N'importe quelle implication d'une "seconde œuvre de grâce" n'a jamais été tolérée dans nos réunions d'Eglise, et ne sera pas permise.

Nous enseignons et prêchons la plénitude du Saint-Esprit et prenons garde à l'admonition scripturaire: "Soyez, au contraire, remplis de l'Esprit; entretenez-vous par des psaumes, par des hymnes, et par des cantiques spirituels, chantant et célébrant de tout votre cœur les louanges du Seigneur; rendez continuellement grâces à Dieu le Père pour toutes choses, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ."¹⁰

NOTES

¹ 2Timothée 3:16.

² 2Pierre 1:21; 1Corinthiens 2:13; 2Samuel 23:2; Jérémie 1:9.

³ Jean 10:35; Matthieu 5:17-18.

⁴ Jean 17:17; Psaume 119:151,160.

⁵ Actes 2:5, 8, 11.

⁶ 1Corinthiens 14:1-40; Hébreux 2:4.

⁷ 1Corinthiens 12:10, 30.

⁸ 1Corinthiens 14:18, 19, 23, 33.

⁹ 1Corinthiens 12:13.

¹⁰ Ephésiens 5:18b-20.

PROFESSION DE FOI DES BAPTISTES LIBRES.

CHAPITRE 1

LES SAINTES ECRITURES

Les Ecritures Saintes sont constituées de l'Ancien et du Nouveau Testament. Elles ont été écrites par des auteurs consacrés sous l'inspiration du Saint-Esprit¹ ; elles constituent donc la Parole par laquelle Dieu se révèle à l'homme, règle infaillible et suffisante, qui nous guide pour le salut, l'adoration et le service².

¹ 2Pierre 1:18-21 – Et nous avons entendu cette voix venant du ciel, lorsque nous étions avec lui sur la sainte montagne. Et nous tenons pour d'autant plus certaine la parole prophétique, à laquelle vous faites bien de prêter attention, comme une lampe qui brille dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour vienne à paraître et que l'étoile du matin se lève dans vos cœurs; sachant tout d'abord vous-mêmes qu'aucune prophétie de l'Écriture ne peut être un objet d'interprétation particulière car ce n'est pas par une volonté d'homme qu'une prophétie a jamais été apportée, mais c'est poussés par le Saint-Esprit que des hommes ont parlé de la part de Dieu.

2Timothée 3:16-17 – Toute Écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre.

² Exode 4:15 – Tu lui parleras, et tu mettras les paroles dans sa bouche; et moi, je serai avec ta bouche et avec sa bouche, et je vous enseignerai ce que vous aurez à faire.

Psaume 32:8 – Je t'instruirai et je montrerai la voie que tu doit suivre; je te conseillerai, j'aurai le regard sur toi.

Hébreux 1:1,2 – Après avoir autrefois, à plusieurs reprises et de plusieurs manières, parlé à nos pères par des prophètes, Dieu, dans ces derniers temps, nous a parlé par le Fils, qu'il a établi héritier de toutes choses, par lequel il a aussi créé le monde.

CHAPITRE 2

DIEU, SA PERSONNE ET SES ATTRIBUTS

Les Écritures enseignent qu'il n'y a qu'un seul Dieu, le Dieu vivant et vrai qui est Esprit^{1, 2}. Il existe par lui-même³. Il est éternel⁴, immuable⁵, omniprésent⁶, omniscient⁷, tout-puissant⁸, souverain⁹, bon¹⁰, sage¹¹, saint¹², juste¹³ et miséricordieux¹⁴.

¹ Deutéronome 6:4 – Ecoute, Israël! l'Éternel, notre Dieu, est le seul Éternel.

1Corinthiens 8:4b – Il n'y a qu'un seul Dieu.

Jérémie 10:10 – Mais l'Éternel est Dieu en vérité, Il est un Dieu vivant et un roi éternel.

Jean 7:28; 2Corinthiens 1:19; 1Jean 5:20; 1Timothée 6:17.

² Jean 4:24 - Dieu est Esprit. 2Corinthiens 3:17.

³ Exode 3:14 - Dieu dit à Moïse: Je suis celui qui suis. Psaume 83:19; Jean 5:26;

Apocalypse 1:4.

⁴ Psaume 90:2b - D'éternité en éternité tu es Dieu. Deutéronome 33:27; Esaïe 57:15; Romains 1:20; 1Timothée 1:17.

⁵ Malachie 3:6 - Car je suis l'Eternel, je ne change pas. Nombres 23:19; Jacques 1:17.

⁶ 1Rois 8:27 - Mais quoi! Dieu habite-t-il véritablement sur la terre? Voici, les cieux et les cieux des cieux ne peuvent le contenir. Jérémie 23:24; Psaume 139:7-10; Esaïe 57:15; Actes 17:24.

⁷ Actes 15:17b,18 - Dit le Seigneur, qui fait ces choses, et à qui elles sont connues de toute éternité. 1Chroniques 28:9; Psaume 94:9,10; Actes 1:24.

⁸ Apocalypse 19:6b - Car le Seigneur notre Dieu Tout-puissant est entré dans son règne. Job 42:2; Psaume 135:6; Matthieu 19:26; Marc 14:36; Luc 18:27.

⁹ Ephésiens 4:6 - Un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, et parmi tous et en tous. Job 9:12; Esaïe 14:13,14; Daniel 4:35; Romains 11:33-36.

¹⁰ Psaume 119:68 - Tu es bon et bienfaisant. Psaume 25:8; 106:1; 145:9; Matthieu 19:17.

¹¹ Romains 16:27 - A Dieu, seul sage, soit la gloire aux siècles des siècles, par Jésus-Christ. Daniel 2:20; 1Timothée 1:17; Jude 25.

¹² Lévitique 19:2b - Soyez saints, car je suis saint, moi, l'Eternel, votre Dieu. Job 6:10.

¹³ Deutéronome 32:4b - Il est juste et droit. Psaume 92:16.

¹⁴ Ephésiens 2:4 - Dieu est riche en miséricorde. Exode 34:6.

Il a créé¹, il soutient², et il gouverne l'univers³, il rachète⁴, sauve⁵, sanctifie⁶ et juge⁷ les hommes. Seul il est digne d'être adoré⁸.

Toutefois, sa manière d'être dépasse la compréhension humaine⁹. Des êtres limités ne peuvent le comprendre¹⁰. Rien dans l'univers ne peut le représenter d'une manière adéquate parce que nul n'est comme lui¹¹. Il est la source de toute perfection et félicité. Il est glorifié par toute la création et il est digne d'être aimé et servi par tous les êtres conscients¹².

¹ Genèse 1:1 - Au commencement, Dieu créa les cieux et la terre. Exode 20:11; Psaume 33:6-9; Colossiens 1:16; Hébreux 11:3.

² Néhémie 9:6b - Tu donnes la vie à toutes ces choses. Job 7:20; Colossiens 1:17; Hébreux 1:3.

³ Psaume 47:8 - Car Dieu est roi de toute la terre. 2Chroniques 20:6; Psaume 95:3.

⁴ Esaïe 47:4 - Notre rédempteur, c'est celui qui s'appelle l'Eternel des armées. Psaume

78:35; Esaïe 41:14; 59:20.

⁵ Esaïe 45:21b - Je suis le seul Dieu juste et qui sauve. Esaïe 43:3-11; 49:26.

⁶ Exode 31:13b - Je suis l'Eternel qui vous sanctifie. 2Thessaloniens 5:23; Jude 1.

⁷ Hébreux 12:23 - Du juge qui est le Dieu de tous. Genèse 18:25; Psaume 50:6; 2Timothée 4:8.

⁸ Exode 34:14 - Tu ne te prosterner point devant un autre dieu. Exode 20:4,5; Matthieu 4:10;

Apocalypse 19:10.

⁹ Job 11:7 - Prétends-tu sonder les pensées de Dieu, parvenir à la connaissance parfaite du Tout-Puissant? Esaïe 40:28.

¹⁰ Romains 11:33 - O profondeur de la richesse, de la sagesse et de la science de Dieu! Que ses jugements sont insondables, et ses voies incompréhensibles! Job 26:14.

¹¹ Exode 9:14b - Nul n'est semblable à moi sur toute la terre. Exode 8:6; 1Chroniques 17:20.

¹² Psaume 19:2,3 - Les cieux racontent la gloire de Dieu, et l'étendue manifeste l'œuvre de ses mains. Le jour en instruit un autre jour, la nuit en donne connaissance à une autre nuit.

Psaume 145:10 - Toutes tes œuvres te loueront, O Eternel!

Psaume 150:6 - Que tout ce qui respire loue l'Eternel!

CHAPITRE 3

LE GOUVERNEMENT ET LA PROVIDENCE DE DIEU

Dieu dans sa providence prend soin et garde le contrôle de toutes ses créatures¹. Il gouverne le monde avec sagesse et miséricorde selon le témoignage de sa parole².

Dieu a doué l'homme de la faculté d'un libre choix; et il le dirige par des lois et des motifs moraux. Cette possibilité de choisir fixe les limites de la responsabilité de l'homme³.

D'éternité en éternité, tous les événements sont présents devant Dieu, mais sa connaissance ne les détermine pas. De même Dieu ne décrète pas tous les événements qu'il sait devoir se produire⁴.

¹ Actes 17:28 - Car en lui nous avons la vie, le mouvement, et l'être.

Matthieu 10:30 - Et même les cheveux de votre tête sont tous comptés. Psaume 104:13,14; Job 14:5; Ephésiens 1:11.

² Psaume 22:29 - Car à l'Eternel appartient le règne: il domine sur les nations.

Psaume 97:2 - La justice et l'équité sont la base de son trône. Esaïe 33:22; Exode 34:6; Job 36:5.

³ Deutéronome 30:19 - J'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis la vie, afin que tu vives, toi et ta postérité. Esaïe 1:18-20; Jean 5:40; Romains 2:14; Proverbes 1:24-28.

⁴ Ezéchiël 33:11 - Dis-leur: Je suis vivant! dit le Seigneur, l'Eternel, ce que je désire, ce n'est pas que le méchant meure, c'est qu'il change de conduite et qu'il vive. Actes 15:18; 1Samuel 2:30; Ezéchiël 18:20-25,31; Jérémie 44:4.

CHAPITRE 4

LA CRÉATION

I. DU MONDE: Dieu a créé le monde et tout ce qu'il contient pour sa satisfaction et sa gloire personnelles, ainsi que pour le bonheur de ses créatures¹.

II. DES ANGES: Les anges ont été créés par Dieu² pour l'adorer³ et pour obéir à ses commandements⁴. Dieu emploie ceux qui ont gardé leur dignité pour exercer un ministère en faveur des héritiers du salut⁵ et pour exécuter des jugements sur le monde⁶.

III. DE L'HOMME: Dieu a créé l'homme à son image pour sa gloire⁷. L'homme est constitué d'un corps matériel et d'une âme douée de raison⁸.

¹ Apocalypse 4:11b - Car tu as créé toutes choses, et c'est par ta volonté qu'elles existent et qu'elles ont été créées. Ésaïe 43:7; 1 Timothée 6:17b - Dieu nous donne avec abondance toutes choses pour que nous en jouissions.

² Colossiens 1:16 - Car en lui ont été créées toutes choses qui sont dans les cieux et sur la terre, les visibles et les invisibles...

³ Apocalypse 7:11 - Et tous les anges se tenaient autour du trône...et ils se prosternèrent sur leurs faces devant le trône, et ils adorèrent Dieu.

⁴ Psaume 103:20 - Bénissez l'Éternel, vous ses anges,...qui exécutez ses ordres.

⁵ Hébreux 1:14 - Ne sont-ils pas tous des esprits au service de Dieu, envoyés pour exercer un ministère en faveur de ceux qui doivent hériter du salut? Jude 6.

⁶ II Samuel 24:16 - L'ange étendait la main sur Jérusalem pour la détruire. Apocalypse 16:1.

⁷ Genèse 1:27 - Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu. I Corinthiens 6:20.

⁸ Genèse 2:7 - L'Éternel Dieu forma l'homme de la poussière de la terre, il souffla dans ses

narines un souffle de vie et l'homme devint un être vivant.

CHAPITRE 5.

L'ÉTAT ORIGINEL DE L'HOMME ET LA CHUTE

Nos premiers parents, Adam et Ève, dans leur état primitif, étaient sans péché. Par nature, ils préféraient et désiraient obéir à leur Créateur et n'avaient nulle préférence et nul désir de transgresser sa volonté¹ jusqu'au moment où, influencés et tentés par Satan, ils furent poussés à désobéir aux commandements divins. Auparavant, ils n'avaient d'aspiration que pour le bien. par suite du premier péché, la condition dans laquelle naissent les descendants d'Adam diffère grandement de celle qu'il avait préalablement. Ils ne possèdent plus la vertu et la pureté qu'Adam et Ève avaient avant la chute; ils ne veulent plus obéir à Dieu mais sont enclins au mal². C'est pourquoi nul ne devient enfant de Dieu³ par sa propre bonté ou ses propres œuvres. Tous dépendent pour leur salut de la rédemption réalisée par le sang du Christ, et tous ont besoin d'être recréés ou régénérés pour une vie d'obéissance par l'opération de l'Esprit⁴. Ces deux œuvres divines sont offertes gratuitement à chaque descendant d'Adam.

¹ *Ecclésiaste 7:29b - Dieu a fait les hommes droits. Éphésiens 4:24; Colossiens 3:10.*

² *Psaume 51:7 - Voici, je suis né dans l'iniquité, et ma mère m'a conçu dans le péché.*

Romains 8:7 - Car l'affection de la chair est inimitié contre Dieu.

Éphésiens 2:3b - Nous étions par nature des enfants de colère, comme les autres. Psaumes 58:4; Genèse 8:21; Jean 3:16; Galates 5:19-21; Romains 5:12.

³ *Jean 6:44 - Nul ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire. I Corinthiens 2:14 - Mais l'homme animal ne reçoit pas les choses de l'Esprit de Dieu, car elles sont une folie pour lui, et il ne peut les connaître, parce que c'est spirituellement qu'on en juge.*

⁴ *Jean 3:3b - Si un homme ne naît de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu. Jean 3:5; 1:13; Hébreux 12:14 - Recherchez la paix avec tous, et la sanctification, sans laquelle personne ne verra le Seigneur. Colossiens 1:14; Tite 3:5.*

CHAPITRE 6.

DIEU LE FILS, JÉSUS-CHRIST.

Jésus-Christ, le Fils de Dieu, possède toutes les perfections divines. Il est un avec le Père. Par conséquent, dans sa nature divine, il a exercé toutes les fonctions et accompli toutes les œuvres de Dieu qui nous sont révélées dans la Bible. En tant qu'homme, il a satisfait aux saintes exigences que Dieu impose aux hommes, à l'exception de la repentance parce qu'il n'a pas connu le péché.

Sa divinité est établie par ses titres, ses attributs et ses œuvres.

I. SES TITRES: La Bible attribue à Jésus-Christ les titres suivants: Sauveur¹, Éternel², Éternel des armées³, le premier et le dernier⁴, (l'alpha et l'oméga), Dieu⁵, le vrai Dieu⁶, le grand Dieu⁷, Dieu au-dessus de toutes choses⁸, Dieu puissant, Père éternel⁹.

¹ Ésaïe 45:21 - Il n'y a point d'autre Dieu que moi, Je suis le seul Dieu juste et qui sauve. Ésaïe 43:10,11 - Et hors de moi il n'y a point de Sauveur. Jean 4:42b - Et nous savons qu'il est vraiment le Sauveur du monde. Philippiens 3:20; II Timothée 1:10; Tite 2:13.

² Psaume 83:19 - Qu'ils sachent que toi seul, dont le nom est l'Éternel... Ésaïe 40:3 - Une voix crie: Préparez au désert le chemin de l'Éternel, aplanissez dans les lieux arides une route pour notre Dieu. Luc 1:76.

³ Ésaïe 8:13,14 - C'est l'Éternel des armées que vous devez sanctifier, c'est lui que vous devez craindre et redouter. Et il sera un sanctuaire, mais aussi une pierre d'achoppement, un rocher de scandale pour les deux maisons d'Israël. I Pierre 2:4-6; Ésaïe 6:5; Jean 12:41.

⁴ Apocalypse 22:13 - Je suis l'alpha et l'oméga, le premier et le dernier, le commencement et la fin. Ésaïe 44:6; Apocalypse 1:1.

⁵ I Timothée 3:16b - (Dieu) a été manifesté en chair. I Jean 3:16; Jean 1:1; Hébreux 1:8; Jean 20:28,29.

⁶ I Jean 5:20b - Nous sommes dans le véritable, en son Fils Jésus-Christ. C'est lui qui est le Dieu véritable, et la vie éternelle.

⁷ Tite 2:13 - En attendant la bienheureuse espérance, et la manifestation de la gloire du grand Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ.

⁸ Romains 9:5 - De qui est issu, selon la chair, le Christ, qui est au-dessus de toutes choses, Dieu béni éternellement.

⁹ Ésaïe 9:5 - Car un enfant nous est né, un fils nous est donné, et la domination reposera sur son épaule; on l'appellera Admirable, Conseiller, Dieu puissant, Père éternel, Prince de la paix.

II. SES ATTRIBUTS: Jésus-Christ est éternel¹, immuable², omniprésent³, omniscient⁴, tout-puissant⁵, saint⁶ et digne d'adoration⁷.

III. SES OEUVRES: Jésus-Christ a créé le monde⁸, il le soutient⁹ et le gouverne¹⁰. Il a accompli la rédemption en faveur de tous les hommes¹¹, et il sera le juge à la fin des temps¹².

¹ Colossiens 1:17 - Il est avant toutes choses. Michée 5:1; Hébreux 1:8.

² Hébreux 13:8 - Jésus-Christ est le même hier, aujourd'hui et éternellement. Hébreux 1:12.

³ Jean 3:13 - Personne n'est monté au ciel, si ce n'est celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est dans le ciel. Matthieu 18:20; 28:20; Éphésiens 1:23.

⁴ Jean 16:30 - Maintenant nous savons que tu sais toutes choses. Jean 2:24,25; 21:17; Apocalypse 2:23.

⁵ Colossiens 2:8-10b - Christ...est le chef de toute domination et de toute autorité. Hébreux 7:26; Matthieu 28:18; Apocalypse 1:8.

⁶ Actes 3:14 - Vous avez renié le Saint et le Juste. Luc 1:35; Hébreux 7:26; Apocalypse 3:7.

⁷ Hébreux 1:6b - Que tous les anges de Dieu l'adorent! Jean 5:23 - Afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Philippiens 2:10-11; Matthieu 28:9; Luc 24:52.

⁸ Hébreux 1:8,10 - Mais, il a dit au Fils...Toi, Seigneur, tu as au commencement fondé la terre, et les cieux sont l'ouvrage de tes mains. Jean 1:3,10 - Rien de ce qui a été fait n'a été fait sans elle...et le monde a été fait par elle. Colossiens 1:16.

⁹ Hébreux 1:3b - Soutenant toutes choses par sa parole puissante. Colossiens 1:17.

¹⁰ Ésaïe 9:5 - La domination reposera sur son épaule. I Pierre 3:22; Éphésiens 1:21.

¹¹ Éphésiens 1:7 - En lui nous avons la rédemption par son sang, la rémission des péchés. Hébreux 9:12; Galates 3:13; Ésaïe 44:6; I Pierre 1:18-19; Apocalypse 5:9.

¹² II Timothée 4:1b - Jésus-Christ qui doit juger les vivants et les morts. Matthieu 25:31-46; Jean 5:22.

CHAPITRE 7

DIEU LE FILS, SON INCARNATION.

La Parole était au commencement avec Dieu, Elle était Dieu et c'est par Elle que toutes choses ont été faites.

Cette Parole s'est abaissée pour s'unir à la nature humaine et devenir semblable à nous en toutes choses, sauf la souillure et le péché¹. Dans cet état d'humiliation, le Fils s'est soumis à la loi.

Il était sujet aux faiblesses de la nature humaine². Il a été tenté comme nous³, mais il nous a révélé une parfaite obéissance aux exigences divines⁴. Étant né de la postérité de David selon la chair, il est le "Fils de l'homme"⁵, mais comme la nature divine est la véritable source de son être et comme il a été engendré par le Saint-Esprit⁶, il est le "Fils de Dieu"⁷, le Fils unique du Père⁸, et la seule incarnation de Dieu.

¹ Jean 1:14 – Et la parole a été faite chair, et elle a habité parmi nous. Philippiens 2:5-7 – Ayez en vous les sentiments qui étaient en Jésus-Christ, lequel, existant en forme de Dieu, n'a point regardé comme une proie à arracher d'être égal avec Dieu, mais s'est dépouillé lui-même, en prenant une forme de serviteur, en devenant semblable aux hommes. II Corinthiens 8:9; Hébreux 4:15.

² Hébreux 2:17 – En conséquence, il a dû être rendu semblable en toutes choses à ses frères. Matthieu 8:17; 4:2; 8:24; Jean 11:33,35; 19:28; Ésaïe 53:3; Luc 22:44.

³ Hébreux 4:15b – Il a été tenté comme nous en toutes choses. Matthieu 4:1-11.

⁴ I Pierre 2:21b – Vous laissant un exemple, afin que vous suiviez ses traces. Jean 13:15; I Jean 2:6.

⁵ Luc 19:10 – Car le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu.

⁶ Jean 16:27b – Je suis sorti de Dieu. Matthieu 1:18,20.

⁷ Luc 1:35b – C'est pourquoi le saint enfant qui naîtra de toi sera appelé Fils de Dieu. Marc 1:1; Jean 1:34; 20:31.

⁸ Jean 3:16 – Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Jean 1:18.

CHAPITRE 8

DIEU LE FILS

SA MORT EXPIATOIRE ET SA MÉDIATION

I. L'EXPIATION: Puisque sans sacrifice il n'y a pas de pardon, et que l'effusion du sang des animaux ne peut pas effacer le péché; Jésus s'est donné lui-même en sacrifice expiatoire pour le péché du monde¹. Par ce moyen, il a rendu possible le salut pour tous les hommes². Christ est mort pour nous, souffrant à notre place, afin de montrer la justice de Dieu, pour que Dieu puisse

être juste tout en justifiant le pécheur qui croit en son Fils³. Grâce à la rédemption réalisée par Jésus, tous ceux qui se soumettent aux conditions exigées par Dieu possèdent le salut déjà dans ce monde et le posséderont dans le monde à venir⁴. La mort expiatoire du Christ pour le péché était nécessaire⁵: en effet, une obéissance présente et à venir ne peut pas effacer les péchés passés, pas plus que l'obéissance dans le passé ne peut enlever la condamnation des péchés présents ou des péchés futurs. Si Dieu pardonnait le péché sans réparation pour la violation de sa loi, la transgression de cette loi se poursuivrait sans être punie. Son règne alors serait aboli et la nécessité d'obéir à Dieu serait supprimée.

¹ I Jean 2:2 - Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier. Ésaïe 53:5,10,11.

² Tite 2:11 - Car la grâce de Dieu, source de salut pour tous les hommes, a été manifestée. Hébreux 2:9b - Afin que, par la grâce de Dieu, il souffrît la mort pour tous. I Timothée 2:6; Ésaïe 45:22; II Pierre 3:9; II Corinthiens 5:14-15; I Timothée 2:4.

³ Romains 3:25-26 - C'est lui que Dieu a destiné, par son sang, à être, pour tous ceux qui croiraient, victime propitiatoire, afin de montrer sa justice dans le temps présent, de manière à être juste tout en justifiant celui qui a la foi en Jésus. Romains 5:9,18; Matthieu 26:28; Éphésiens 1:7; Apocalypse 5:9; I Pierre 2:24.

⁴ Romains 5:18 - Ainsi donc, comme par une seule offense la condamnation a atteint tous les hommes, de même par un seul acte de justice la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes. Romains 8:1 - Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. Marc 16:15.

⁵ Hébreux 9:22b - Sans effusion de sang il n'y a pas de pardon. Éphésiens 1:7 - En lui nous avons la rédemption par son sang, la rémission des péchés, selon la richesse de sa grâce.

II. LA MÉDIATION DU CHRIST: Notre Seigneur n'est pas seulement mort pur nos péchés, mais il est ressuscité pour notre justification¹. Ensuite, il est monté au ciel² où, étant le seul médiateur entre Dieu et les hommes, il intercède en faveur des saints. Cette intercession continuera jusqu'à son retour³.

III. NOTE CONCERNANT LE SALUT DES ENFANTS: Nous croyons que tous les enfants qui meurent à bas âge, n'ayant pas violé volontairement la loi de Dieu, ne sont soumis qu'à la première mort (mort physique du corps), laquelle a été provoquée par la chute d'Adam. Aucun d'entre eux, mourant dans cette condition, ne subira la peine de l'enfer, car le royaume des cioux

est pour ceux qui leur ressemblent⁴.

¹ Romains 4:25 - Lequel a été livré pour nos offenses, et est ressuscité pour notre justification. I Corinthiens 15:17.

² Actes 1:11b - Ce Jésus, qui a été enlevé au ciel du milieu de vous. Marc 16:19.

³ Hébreux 7:25 - C'est aussi pour cela qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur. Romains 8:34; Hébreux 9:24.

⁴ I Corinthiens 15:22 - Et comme tous meurent en Adam, de même aussi tous revivront en Christ. Matthieu 18:2-5 - Jésus, ayant appelé un petit enfant, le plaça au milieu d'eux, et dit: je vous le en vérité, si vous ne vous convertissez et si vous ne devenez comme les petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. C'est pourquoi, quiconque se rendra humble comme ce petit enfant, sera le plus grand dans le royaume des cieux. Et quiconque reçoit en mon nom un petit enfant, comme celui-ci, me reçoit moi même. Marc 9:36-37. Matthieu 19:14 - Et Jésus dit: Laissez les petits enfants, et ne les empêchez pas de venir à moi; car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent.

CHAPITRE 9

DIEU LE SAINT-ESPRIT.

1. Les Écritures attribuent au Saint-Esprit les actes et les attributs d'un être intelligent. Il conduit¹, il sait², il se meut³, il parle⁴, il commande, il choisit des hommes pour le service⁵, il interdit⁶, il convainc le monde⁷, de plus, les hommes peuvent pécher contre lui⁸.

2. Les attributs de Dieu sont appliqués au Saint-Esprit.

¹ Jean 16:13 - Quand le consolateur sera venu, l'Esprit de vérité, il vous conduira dans toute la vérité.

² I Corinthiens 2:11b - De même, personne ne connaît les choses de Dieu, si ce n'est l'Esprit de Dieu.

³ Genèse 1:2 - La terre était informe et vide; il y avait des ténèbres à la surface de l'abîme, et l'esprit de Dieu se mouvait au-dessus des eaux. Actes 8:39.

⁴ Actes 10:19 - Et comme Pierre était à réfléchir sur la vision, l'Esprit lui dit: voici, trois hommes te demandent. I Corinthiens 2:13; Actes 21:11; Jean 14:26.

⁵ Actes 13:2b - Le Saint-Esprit dit: Mettez-moi à part Barnabas et Saul pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés. Actes 13:4.

⁶ Actes 16:6 - Ayant été empêchés par le Saint-Esprit d'annoncer la parole dans l'Asie, ils traversèrent la Phrygie et le pays de Galatie.

⁷ Jean 16:8 - Et quand il sera venu, il convaincra le monde en ce qui concerne le péché, la justice et le jugement. Genèse 6:3.

⁸ Marc 3:29 - Mais quiconque blasphémara contre le Saint-Esprit n'obtiendra jamais de pardon. Ésaïe 63:10; Actes 7:51; Éphésiens 4:30.

3. Les œuvres de Dieu sont attribuées au Saint-Esprit: création¹, inspiration², don de la vie³, sanctification⁴.

4. Les apôtres affirment que le Saint-Esprit est Seigneur et Dieu⁵. Les Écritures nous montrent que l'Esprit-Saint est Dieu, qu'il est avec le Père et partage toutes les perfections divines. Nous avons déjà vu que Jésus est Dieu...Un avec le Père. Ainsi donc tous les trois (le Père, le Fils et le Saint-Esprit: la Sainte Trinité) sont un seul Dieu.

La vérité de cette doctrine est aussi soulignée d'une part dans le fait que les croyants sont baptisés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, d'autre part dans les bénédictions que prononçaient les apôtres⁶ qui sont des actes dignes de grand respect pour un culte.

¹ Job 33:4 - L'Esprit de Dieu m'a créé. Psaume 104:30.

² I Pierre 1:21 - Car ce n'est pas par une volonté d'homme qu'une prophétie a jamais été apportée, mais c'est poussés par le Saint-Esprit que des hommes ont parlé de la part de Dieu.

³ I Corinthiens 6:11 - Mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus-Christ, et par l'Esprit de notre Dieu.

⁴ I Pierre 3:18b - Ayant été rendu vivant quant à l'Esprit. Romains 8:11.

⁵ Ésaïe 6:8,9 - J'entendis la voix du Seigneur...Il dit alors: va, et dit à ce peuple: vous entendrez, et vous ne comprendrez point; vous verrez, et vous ne saisissez point. Actes 28:25-26 - C'est avec raison que le Saint-Esprit...a dit: va vers ce peuple, et dis: vous entendrez de vos oreilles, et vous ne comprendrez point. Comparez Jean 3:16 avec Matthieu 1:18.

⁶ Matthieu 28:19 - Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. II Corinthiens 13:13 - Que la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu, et la communication du Saint-Esprit, soient avec vous tous. I Pierre 1:2.

CHAPITRE 10

L'APPEL AU SALUT

Puisque Jésus, par son expiation, a rendu possible le salut de tous les hommes¹, tous sont donc appelés à la repentance par la Parole et le Saint-Esprit² pour parvenir au salut³. Le salut est donc accessible indistinctement à chacun; si quelqu'un n'y parvient pas, c'est parce qu'il s'oppose à la grâce de Dieu: Il est donc entièrement responsable⁴.

¹ Marc 16:15 - Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création. Ésaïe 45:22 - Tournez-vous vers moi, et vous serez sauvés, vous tous qui êtes aux extrémités de la terre! Proverbes 8:4; Ésaïe 55:1; Apocalypse 22:17.

² Joël 2:28 - Après cela, je répandrai mon esprit sur toute chair; Vos fils et vos filles prophétiseront, vos vieillards auront des songes, et vos jeunes gens des visions. Jean 16:8; Jean 1:9; Ésaïe 55:11; Luc 2:10.

³ I Timothée 2:4 - Qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité. Actes 10:34; Ézéchiel 33:11; II Pierre 3:9.

⁴ Osée 13:9 - Ce qui cause ta ruine, Israël, c'est que tu as été contre moi, contre celui qui pouvait te secourir. Proverbes 1:24-31; Jean 5:40; Matthieu 23:37.

CHAPITRE 11

LA REPENTANCE

La vraie repentance à laquelle Dieu nous appelle consiste en une profonde conviction du péché, un vif regret d'avoir offensé Dieu, une confession franche, une haine absolue et un abandon complet de tout péché¹. Dieu ordonne cette repentance à tous les hommes; s'il ne se repent pas de cette vie, le pécheur périra éternellement².

CHAPITRE 12

LA FOI

La foi salvatrice est un assentiment de la pensée aux vérités fondamentales de la révélation de Dieu aux hommes³. Elle accepte l'Évangile sous l'action du Saint-Esprit et comporte une ferme confiance en Christ.

¹ II Corinthiens 7:10 – En effet, la tristesse selon Dieu produit une repentance à salut dont on ne se repent jamais, tandis que la tristesse du monde produit la mort. Psaume 51:17; Proverbe 28:13 – Celui qui cache ses transgressions ne prospère point, mais celui qui les avoue et les délaisse obtient miséricorde. Psaume 32:3,5. Ézéchiél 36:31 – Alors vous vous souviendrez de votre conduite qui était mauvaise, et de vos actions qui n'étaient pas bonnes; vous vous prendrez vous-mêmes en dégoût, à cause de vos iniquités et de vos abominations. Psaume 51:3,4.

Ézéchiél 18:30b – Revenez et détournez-vous de toutes vos transgressions, afin que l'iniquité ne cause pas votre ruine.

² Actes 17:30 – Dieu, sans tenir compte des temps d'ignorance, annonce maintenant à tous les hommes, en tous lieux, qu'ils aient à se repentir. Luc 13:5b – Mais si vous ne vous repentez, vous périrez tous également. Actes 3:19.

³ Hébreux 11:6b – Car il faut que celui qui s'approche de Dieu croie que Dieu existe, et qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent. Hébreux 11:1 – Or la foi est une ferme assurance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas. Jean 5:46; Romains 10:9.

Dieu rend l'homme capable de croire¹, mais la foi est un acte volontaire de la créature; elle est une condition du pardon. Sans elle, le pécheur n'obtiendra jamais le salut². Le fruit de la foi est l'obéissance à l'évangile³. Tous les hommes reçoivent l'ordre de croire en Christ; ceux qui, dans l'obéissance remplissent cette condition deviennent enfants de Dieu par la foi⁴.

CHAPITRE 13

LA RÉGÉNÉRATION

L'homme, déchu et pécheur, doit être régénéré afin d'obtenir le salut⁵. La régénération est un renouvellement instantané du cœur, opéré par le Saint-Esprit⁶. Ainsi le pécheur repentant reçoit une nouvelle vie, devient enfant de Dieu⁷, et disposé à le servir⁸.

- ¹ Éphésiens 2:8 – Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu.
- ² Actes 16:31 – Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé. Jean 3:16; Romains 4:20-22; Éphésiens 3:12.
- ³ Jacques 2:17 – Il en est ainsi de la foi; si elle n'a pas les œuvres, elle est morte en elle-même. Galates 5:6; I Timothée 1:5.
- ⁴ Jean 7:1 – Il vint pour servir de témoin, pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui. Galates 3:26 – Car vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ. Actes 10:40; Romains 5:1; Jean 3:15.
- ⁵ Jean 3:3 – Si un homme ne naît de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu. Hébreux 12:14; Apocalypse 21:17; Galates 5:19-21.
- ⁶ Jean 3:5 – Si un homme ne naît d'eau et d'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Jean 1:13; Ézéchiel 36:26-27; Tite 3:5; Éphésiens 2:10.
- ⁷ Romains 8:16 – L'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. Jean 1:12; 5:25; Jacques 1:18; II Corinthiens 5:17.
- ⁸ Ézéchiel 11:19-20 – Je leur donnerai un même cœur, et je mettrai en vous un esprit nouveau; j'ôterai de leur corps le cœur de pierre, et je leur donnerai un cœur de chair, afin qu'ils suivent mes ordonnances, et qu'ils observent et pratiquent les lois. I Pierre 2:5.

Les Écritures appellent cela la nouvelle naissance. Elles disent aussi que celui qui a fait cette expérience est né de l'Esprit¹, qu'il a été vivifié², qu'il est passé de la mort à la vie³ ou encore qu'il est participant de la nature divine⁴.

CHAPITRE 14

LA JUSTIFICATION ET LA SANCTIFICATION

1. LA JUSTIFICATION. La justification de l'homme présuppose qu'il a d'abord été coupable aux yeux de Dieu; elle implique aussi que, du fait de l'expiation du Christ, saisie par la foi, le pécheur est pardonné par Dieu, absout de ses fautes et rétabli dans la faveur divine⁵. L'expiation du Christ est le seul fondement de la rédemption du pécheur; cependant, sans la repentance et la foi en Christ, celui-ci ne connaîtra jamais la justification ni la paix avec Dieu⁶.
2. LA SANCTIFICATION. La sanctification est l'effet continu de la grâce de Dieu qui permet au chrétien de croître constamment dans la grâce et dans la connaissance de notre Seigneur Jésus-Christ⁷.

¹ Jean 3:6 – Ce qui est né de l'Esprit est esprit. Jean 3:5-8; I Jean 4:7; 5:1.

² Éphésiens 2:5 – Nous qui étions morts par nos offenses, nous a rendu à la vie avec Christ. Psaumes 119:50; 93; Colossiens 2:13.

³ Jean 5:24 – Celui qui écoute ma parole, et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient point en jugement, mais il est passé de la mort à la vie. I Jean 3:14.

⁴ II Pierre 1:4b – Afin que par elles vous deveniez participants de la nature divine. Hébreux 3:14.

⁵ Romains 5:1 – Étant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur, Jésus-Christ. Romains 5:16; Actes 13:39; Ésaïe 53:11.

⁶ Actes 3:19 – Repentez-vous donc et convertissez-vous, pour que vos péchés soient effacés. Hébreux 4:2; 11:6; Romains 9:31-32; Actes 13:38-39.

⁷ I Thessaloniens 5:23 – Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même tout entiers, et que tout votre être, l'esprit, l'âme et le corps, soit conservé irrépréhensible, lors de l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ! II Corinthiens 7:1. II Pierre 3:18 – Mais croissez dans la grâce et dans la connaissance de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. Hébreux 6:1; I Jean 5:4; Colossiens 4:12; Proverbe 4:18; I Jean 1:7,9; I Pierre 1:16. Galates 2:20 – J'ai été crucifié avec Christ, et si je vis, ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi; si je vis maintenant dans la chair, je vis dans la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé et s'est livré lui-même pour moi.

CHAPITRE 15

LA PERSÉVÉRANCE DES SAINTS

Il y a de fortes raisons d'espérer que le croyant persévèrera jusqu'à la fin et qu'il sera sauvé par la puissance de la grâce de Dieu, qui lui est promise pour le soutenir¹. Mais l'obéissance future et le salut final ne sont ni déterminés, ni assurés, puisque le croyant, à cause de sa faiblesse et de toutes les tentations qui l'entourent, court le risque de tomber. Il lui faut donc veiller et prier de peur que sa foi ne fasse naufrage et qu'il ne soit perdu².

¹ Romains 8:38,39 – Car j'ai l'assurance que ni la mort ni la vie, ni les anges ni les dominations, ni les choses présentes ni les choses à venir, ni les puissances, ni la hauteur ni la profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ notre Seigneur. I Corinthiens 10:13 – Dieu, qui est fidèle, ne permettra que vous soyez tentés au-delà de vos forces; mais avec la tentation il préparera aussi le moyen d'en sortir, afin que vous puissiez la supporter. II Corinthiens 12:9 – Ma grâce te suffit. Job 17:9; Matthieu 16:18; Jean

10:27-28; Philippiens 1:6.

² II Chroniques 15:2 - L'Éternel est avec vous quand vous êtes avec lui; ... mais si vous l'abandonnez, il vous abandonnera. II Pierre 1:10 - C'est pourquoi, frères, appliquez-vous d'autant plus à affermir votre vocation et votre élection; car, en faisant cela, vous ne broncherez jamais. Ézéchiel 33:18 - Si le juste se détourne de sa justice et commet l'iniquité, il mourra à cause de cela. Jean 15:6; I Corinthiens 10:12; Hébreux 6:4-6; 12:15; I Chroniques 28:9; Apocalypse 2:4; I Timothée 1:19; II Pierre 2:20-21; I Corinthiens 9:27; Matthieu 24:13; Actes 1:25; Apocalypse 22:19.

CHAPITRE 16

LE SABBAT OU LE DIMANCHE

Dieu a consacré un jour sur sept comme jour de repos et d'adoration du créateur¹. Le septième jour de la semaine avait été mis à part sous la loi pour célébrer le souvenir de l'œuvre créatrice². Dans la dispensation de l'Évangile, par l'autorité du Christ et des apôtres, le premier jour est consacré en tant que sabbat chrétien, en souvenir de la résurrection du Christ³. Ce jour-là, les gens doivent suspendre leurs travaux pour se livrer à l'adoration et au service de Dieu⁴.

¹ Genèse 2:3 - Dieu bénit le septième jour, et il le sanctifia. Marc 2:27 - Le sabbat a été fait pour l'homme. Néhémie 9:14.

² Exode 20:8-11 - Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu: tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car en six jours, l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour: c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié.

³ Luc 24:1-6 - Le premier jour de la semaine, elles se rendirent au sépulcre de grand matin... Il n'est point ici, mais il est ressuscité. Luc 24:33-36; Jean 20:19,26; Actes 2:1; Actes 20:7 - Le premier jour de la semaine, nous étions réunis pour rompre le pain. Paul... s'entretenait avec les disciples. I Corinthiens 16:2; Apocalypse 1:10; Psaume 118:22-24.

⁴ Ésaïe 58:13,14 - Si tu retiens ton pied pendant le sabbat, pour ne pas faire ta volonté en mon saint jour, si tu fais du sabbat tes délices, pour sanctifier l'Éternel en le glorifiant, et si tu l'honores en ne suivant point tes voies, en ne te livrant pas à tes penchants et à tes vains discours, alors tu mettras ton plaisir en l'Éternel. Ésaïe 56:2; Exode 20:8-10.

CHAPITRE 17

L'ÉGLISE

Une Église chrétienne est une communauté de croyants qui se rassemblent régulièrement pour adorer Dieu. Elle s'attache aux ordonnances de l'évangile selon les Écritures¹. Les croyants deviennent membres de cette Église lorsqu'ayant donné la preuve d'une foi personnelle en Jésus-Christ, ils ont été baptisés avec le consentement de l'assemblée et ont reçu la main d'association².

L'Église de Dieu, ou corps de Christ, est la communauté de tous les croyants partout dans le monde. Nul n'en fait partie s'il n'a d'abord été régénéré³.

CHAPITRE 18

LA DÎME

L'Ancien et le Nouveau Testament enseignent que le don de la dîme de leurs biens par les croyants est le plan voulu de Dieu pour soutenir son œuvre⁴.

¹ I Corinthiens 1:2 - À l'Église de Dieu qui est à Corinthe, à ceux qui ont été sanctifiés en Jésus-Christ, appelés à être saints. Actes 2:41,47; 20:7; I Corinthiens 16:1-2; Matthieu 28:19-20.

² Éphésiens 5:25,27 - Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle... afin de faire paraître devant lui cette Église glorieuse. Éphésiens 1:22-23; I Corinthiens 12:27-28; Colossiens 1:18,24; I Pierre 2:5; Jean 18:36; Jean 15:2,6.

³ Actes 2:41 - Ceux qui acceptèrent la parole furent baptisés; et, en ce jour-là le nombre des disciples s'augmenta d'environ trois mille âmes. Actes 8:12; Galates 3:27.

⁴ Genèse 14:20b - Et Abraham lui donna la dîme de tout. Genèse 28:22b - Et je donnerai la dîme de tout ce que tu me donneras. Deutéronome 14:22 - Tu lèveras la dîme de tout ce que produira ta semence. Malachie 3:8-10.

I Corinthiens 16:2 - Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité. Matthieu 23:23; I Corinthiens 9:9-14; Hébreux 4:9-17; II Corinthiens 9:6-8.

CHAPITRE 19

LE MINISTÈRE ÉVANGÉLIQUE

I. LES QUALIFICATIONS DES PASTEURS. Les Pasteurs doivent posséder de réelles capacités naturelles ou acquises¹. Ils doivent manifester une piété ardente et profonde², avoir répondu à une vocation précise de la part de Dieu pour ce travail³, et avoir reçu la consécration par la prière et l'imposition des mains⁴.

II. LES RESPONSABILITÉS DES PASTEURS. Ils doivent prêcher la Parole⁵, administrer les ordonnances de l'Évangile⁶, visiter ceux qui sont confiés à leurs soins et accomplir toutes les tâches d'un Pasteur fidèle⁷.

¹ I Timothée 2:15 - Efforce-toi de te présenter devant Dieu comme un homme éprouvé, un ouvrier qui n'a point à rougir, qui dispense droitement la parole de la vérité. I Timothée 4:13-15 - Jusqu'à ce que je vienne, applique-toi à la lecture, à l'exhortation, à l'enseignement. Ne néglige pas le don qui est en toi... occupe-toi de ces choses, donne-toi tout entier à elles, afin que tes progrès soient évidents pour tous. Tite 1:9; 2:7-8; II Timothée 1:7; I Timothée 3:2-7.

² Psaume 50:16 - Et Dieu dit au méchant: Quoi donc! tu énumères mes lois, et tu as mon alliance à la bouche. II Timothée 1:8-11,14; 2:22; 3:5; Tite 1:5-9; I Corinthiens 2:12-16.

³ Actes 20:28 - Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établi évêques, pour paître l'Église du Seigneur, qu'il s'est acquise par son propre sang. Hébreux 5:4; I Corinthiens 9:16; Actes 13:2.

⁴ I Timothée 4:14b - Avec l'imposition des mains de l'assemblée des anciens. II Timothée 1:6; Actes 13:3.

⁵ Marc 16:15 - Allez partout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création. II Timothée 4:2; II Corinthiens 4:5; Ézéchiel 33:7.

⁶ Matthieu 28:19 - Enseignez toutes les nations, les baptisant... Luc 22:19-20 - Faites ceci en mémoire de moi. Actes 20:11; 27:35; I Corinthiens 11:23-28; 10:16.

⁷ Hébreux 13:17b - Ils veillent sur vos âmes comme devant en rendre compte. I Pierre 5:2 - Paissez le troupeau de Dieu qui est sous votre garde. Actes 20:28; Jérémie 3:15.

CHAPITRE 20

LES ORDONNANCES DE L'ÉVANGILE

I. LE BAPTÊME CHRÉTIEN. Il consiste à immerger le croyant dans l'eau au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit¹. Le baptême représente la mort et la résurrection de Jésus-Christ, la

purification de l'âme du pécheur, sa mort au péché, sa résurrection à la vie nouvelle, son engagement à servir Dieu et sa résurrection au dernier jour².

II. LA SAINTE CÈNE. Elle rappelle le souvenir de la mort de Christ pour nos péchés. Le pain et la coupe sont les symboles de son corps brisé et de son sang versé pour nous³. En célébrant le repas du Seigneur, nous témoignons de notre amour pour lui, ainsi que de notre foi et de notre espérance en lui. En même temps, nous lui promettons une fidélité indéfectible⁴.

¹ Matthieu 28:19b - Baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Colossiens 2:12 - Ayant été ensevelis avec lui par le baptême, vous êtes aussi ressuscités en lui et avec lui. Actes 16:32-34; 2:41; Actes 8:36-39; Matthieu 3:16; Marc 1:5; Jean 3:23.

² Romains 6:4 - Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort, afin que, comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, de même nous aussi, nous marchions en nouveauté de vie. Colossiens 3:3; 2:12; Tite 3:5; Galates 3:27; I Corinthiens 15:29.

³ I Corinthiens 11:23-26 - Car j'ai reçu du Seigneur ce que je vous ai enseigné; c'est que le Seigneur Jésus, dans la nuit où il fut livré, prit du pain, et après avoir rendu grâces, le rompit, et dit: Ceci est mon corps, qui est rompu pour vous; faites ceci en mémoire de moi. De même, après avoir soupé, il prit la coupe, et dit: Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang; faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous en boirez. Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne. Matthieu 26:26-28.

⁴ I Corinthiens 10:16 - Le coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas la communion au sang de Christ. Le pain que nous rompons, n'est il pas la communion au corps de Christ. I Cor. 10.21; 11.27 29.

C'est le privilège et le devoir de tous ceux qui sont unis spirituellement au Christ de commémorer sa mort, et personne ne peut refuser le pain et la coupe, serait -ce au plus petit de ses disciples¹

III LAVEMENT DES PIEDS DES SAINTS. Cette sainte ordonnance nous enseigne l'humilité et nous rappelle que le croyant a besoin continuellement d'être purifié de tout péché.

Elle a été instituée par le Seigneur Jésus la nuit où il fut livré. Elle est célébrée avec le repas du Seigneur. C'est un devoir et en même temps un privilège pour chaque croyant d'y participer.

LA MORT

Par suite de péché, l'humanité est soumise à la mort physique¹. L'âme ne meurt pas avec le corps, mais immédiatement après la mort du corps, elle entre dans un état conscient de joie ou de misère selon ce qu'aura été sa vie terrestre².

¹ I Corinthiens 10:17 – Puisqu'il y a un seul pain, nous qui sommes plusieurs, nous formons un seul corps; car nous participons tous à un même pain. Matthieu 26:27 – Buvez-en tous. Romains 14:1,10; I Corinthiens 12:12-27; Actes 2:42; 20:7.

² Cf. Jean 13:4-8; I Timothée 5:1-10.

³ Romains 5:12 – Comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort s'est étendue à tous les hommes, parce que tous ont péché... Hébreux 9:27 – Il est réservé aux hommes de mourir une seule fois. I Corinthiens 15:22; Psaume 89:28; Ecclésiaste 8:8.

⁴ Ecclésiaste 12:9 – Avant que la poussière retourne à la terre, comme elle y était, et que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné. Philippiens 1:23 – J'ai le désir de m'en aller et d'être avec Christ, ce qui de beaucoup est le meilleur. Luc 23:43; Matthieu 17:3; 22:32; Actes 7:59; Matthieu 10:28; II Corinthiens 5:8; Luc 16:22-26; Apocalypse 6:9.

CHAPITRE 22

LE RETOUR DE JÉSUS-CHRIST

Le Seigneur Jésus, qui est monté au ciel et qui est assis à la droite de Dieu, reviendra pour mettre un terme à la dispensation de l'Évangile, pour glorifier les saints et juger le monde¹.

CHAPITRE 23

LA RÉSURRECTION

Les Écritures enseignent la résurrection corporelle de tous les hommes, chacun en son rang. Ceux qui auront fait le bien et obéi à l'Évangile ressusciteront pour la vie éternelle. Ceux qui auront fait le mal et refusé la vérité ressusciteront pour la condamnation².

¹ Actes 1:11 - Ce Jésus, qui a été enlevé au ciel du milieu de vous, reviendra de la même manière que vous l'avez vu allant au ciel. Matthieu 25:31; I Corinthiens 15:24-28; I Thessaloniens 4:15-17; II Thessaloniens 1:7-10; II Pierre 3:3-13; Matthieu 24:42-44.

² Jean 5:28b-29 - Car l'heure vient où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix, et en sortiront. Ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie, mais ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour le jugement. Actes 24:15; I Corinthiens 15:22-23; II Timothée 2:18; Philippiens 3:21; I Corinthiens 15:35-44; Daniel 12:2.

CHAPITRE 24

LE JUGEMENT ET LA RETRIBUTION

I. LE JUGEMENT. Il y aura un jugement au temps fixé par Dieu, quand la mise à l'épreuve de l'homme sera terminée¹. Tous les hommes seront jugés selon leurs œuvres².

II. LA RÉTRIBUTION. Immédiatement après le jugement, les justes entreront dans la vie éternelle, et les méchants subiront le châtement éternel³.

¹ Actes 17:31 - Parce qu'il a fixé un jour où il jugera le monde selon sa justice. I Corinthiens 15:24; Apocalypse 10:6; 22:11; II Pierre 3:11-12; Ecclésiaste 9:10.

² II Corinthiens 5:10 - Car il nous faut tous comparaître devant le tribunal de Christ, afin que chacun reçoive selon le bien ou le mal qu'il aura fait, étant dans son corps. Ecclésiaste 12:16 - Car Dieu amènera toute œuvre en jugement, au sujet de tout ce qui est caché, soit bien, soit mal. Matthieu 12:36; Apocalypse 20:12; Romains 2:16.

³ Matthieu 25:46 - Et ceux-ci iront au châtement éternel, mais les justes à la vie éternelle. II Thessaloniens 1:8-10 - Pour punir ceux qui ne connaissent pas Dieu, et ceux qui n'obéissent pas à l'Évangile de notre Seigneur Jésus. Ils auront pour châtement une ruine éternelle, loin de la face du Seigneur et de la gloire de sa force, lorsqu'il viendra pour être, en ce jour-là, glorifié dans ses saints. Romains 6:23; II Pierre 1:11; Marc 3:29; 9:43-44; Jude 7; Apocalypse 14:11; 21:7,8,27; Matthieu 13:41-43; Romains 2:6-10.

LES PRATIQUES BAPTISTES LIBRES

Dans la dénomination Baptiste Libre, les pratiques agencées qui suivent, sont généralement observées. C'est vrai, il existe une variété considérable entre la structure organisationnelle de la dénomination mère aux États Unis et celle en Côte-D'Ivoire, de même qu'il en existe dans tous les autres pays où nous avons des Églises Baptistes Libres. Cette différence est fonction de l'environnement socio-culturel de la localité. Chaque organisation définit alors ses pratiques tout en se ressourçant dans la confession de foi déjà existante sous le titre de: "Treatise of the Faith & Practices of Free Will Baptists".

CHAPITRE 1

L'ÉGLISE LOCALE

I^{ère} PARTIE: *Son autorité et son indépendance.*

A. La congrégation locale des croyants est la seule forme visible de "l'église" fondée par l'autorité directe de l'Écriture. Les Baptistes Libres reconnaissent alors l'église locale comme la seule source d'autorité par rapport à ses prises de décisions et à l'exercice de ses différentes fonctions internes.

B. L'église est un corps indépendant et auto-gouvernant, qui exerce une pleine autorité dans l'opération de ses affaires: le choix de ses Pasteurs et Officiants, la réception, la discipline, et la destitution de ses membres. Elle détient par ailleurs le libre droit sur toutes ses propriétés, et mène ses propres affaires internes.

II^{ème} PARTIE: *Sa fraternité.*

Une église locale Baptiste Libre présente deux importants volets, quant à sa communion fraternelle avec les autres églises:

A. Les chrétiens dans l'église locale sont membres de l'Église universelle et invisible, connue sous l'appellation de "Corps du Christ".

B. Les églises locales, volontairement, forment des associations qui s'organisent et s'incorporent, constituant ainsi la dénomination Baptiste Libre.

III^{ème} PARTIE: *Son organisation.*

A. La force d'organiser une église locale repose sur le groupe des chrétiens qui, par alliance, se sont unis sous la direction du Saint-Esprit de Dieu pour accomplir cette tâche.

B. Lorsqu'un groupe quelconque de chrétiens désire s'organiser pour devenir une véritable église Baptiste Libre en communion avec la dénomination, il doit observer la procédure suivante:

1. L'Association Nationale se doit d'envoyer un comité pour examiner le groupe sur le plan doctrinal, caractériel et communicatif.

2. Si l'examen du groupe révèle satisfaction, alors le comité en expédition avance dans l'exposition des exigences pour être admis comme une église Baptiste Libre selon le rythme suivant:

- a. La Bible est présentée au groupe comme la seule règle de foi et de pratique.
- b. Il adoptera aussi l'Alliance de l'Église Baptiste Libre.
- c. Puis vient une prière de consécration faite à son endroit.
- d. Enfin la main d'association lui est tendue par le comité National ou son Président.

IVème PARTIE: Ses Officiants.

L'un des premiers devoirs d'une église locale organisée est de proposer à l'Assemblée Générale, l'élection de ses officiants. Un comité d'ordination approuvé à l'unanimité par les délégués votants, se charge de tous les dossiers d'ordination. Tous les officiants incluant le Pasteur sont donc admis après examen et ordonnés par cette assemblée restreinte. Les principaux officiants sont les suivants:

A. Le Pasteur, qui prêche la Parole de Dieu, exerce le ministère d'aides parmi les membres, et la formation de disciples dans l'église.

Une Église Baptiste Libre n'appellera pas un serviteur de Dieu qui n'aura pas reçu une licence de prédication (de la dénomination), délivrée par le comité d'ordination.

B. Les Diacres sont habituellement ordonnés par l'église locale, pour l'exercice d'un ministère d'ordre pratique et organisationnel au sein de la congrégation. Ils exercent aussi le ministère de dirigeants spirituels et assistent le Pasteur dans l'administration des ordonnances. Ils peuvent aussi diriger les services du culte à l'absence du Pasteur. La pratique ordinaire soutient que les Diacres remplissent les qualifications mentionnées dans 1Timothée 3:8-13.

C. Les postes de secrétariat et de trésorerie peuvent être fusionnés à volonté. Le rôle de celui qui exerce à cet office consiste à enregistrer et à garder avec soin tous les rapports de réunions de l'église locale et ses affaires financières.

D. Le conseil (d'administration) composé de membres élus est chargé, non seulement de recevoir et détenir les propriétés de l'église locale, mais aussi de prendre les décisions qui visent à faire avancer l'œuvre du ministère. Cette autorité lui est conférée par l'église elle-même.

Vème PARTIE: Ses réunions.

Les réunions d'une église locale comporte deux principales parties:

A. Le service d'adoration qui exigent un laps de temps mis de côté par l'église locale, selon ses prévisions. Partout, le service d'adoration sont maintenus les matins et soirs du premier jour de la semaine, c'est-à-dire le Dimanche. Dans la soirée d'un jour choisi au milieu de la semaine, il est inséré une réunion de prière et d'étude biblique. Malgré des découragements parfois manifestes, l'église doit poursuivre et fidèlement son programme culturel.

B. Les réunions de Conseil, dont le temps et la régularité sont fixés par l'église.

1. Les réunions devraient être assez fréquentes pour assurer que l'autorité de l'église dans la gestion de ses affaires n'est pas usurpée par une personne ni un bureau (groupe de personnes). Habituellement, de telles réunions se tiennent au moins une fois par mois.

2. Cette réunion requiert obligatoirement la présence de tous les membres dudit Conseil qui ont le droit de vote et de discussion.

3. Toutes les affaires qui n'ont pas été spécifiquement déléguées à un responsable doivent être tenues par le Conseil lui-même.

4. L'autorité décisive de l'église locale repose sur la majorité absolue. C'est-à-dire l'approbation du plus grand nombre de membres par rapport au sujet pour lequel il est demandé de voter... Pourvu que la réunion se déroule de façon légale.

5. Les réunions extraordinaires convoquées par moment consistent à traiter des problèmes urgents qui ne peuvent attendre les délibérations courantes et périodiques.

6. Le Pasteur est généralement le président de ces séances tenantes.

VIème PARTIE: Les exigences pour être membre d'une Église Batiste Libre.

1. Un individu peut être reçu comme membre d'une église locale par la décision de l'assemblée:

a. Suivant une confession de foi en Christ et baptême par immersion.

b. Ou, sur une lettre de recommandation confirmant la bonne conduite du porteur et qui est expédiée par son église reconnue pour sa fidélité à la Parole de Dieu, avec les qualifications que le membre doit avoir été baptisé par immersion et d'en être satisfait.

2. Un individu ne peut pas être admis comme membre de l'église s'il y a des doutes quant à sa conversion ou à son caractère chrétien. Par exemple, ceux qui sont exclus d'une église sœur ne doivent être ni reçus comme membres, ni considérés comme des frères ou des sœurs sans avoir donnés satisfaction à l'église de laquelle ils ont été exclus.

3. Un nouveau membre doit être reçu dans la communion de l'église par l'offre de la main d'association.

4. L'église locale accordera une lettre sur demande d'une église sœur concernant l'état spirituel d'un membre qui se déplace. L'église n'accordera pas une lettre de recommandation s'il y a des doutes quant à son état spirituel.

5. Personne ne sera reçu comme membre de l'église étant dans une union polygame. Un homme ou une femme ne sera pas reçu comme membre de l'église, s'il vit dans une union conjugale sans avoir contracté de mariage légal.

6. Un membre peut être exclu à cause de son enseignement contraire à la saine doctrine. L'église agira envers le coupable selon les références scripturaires suivantes: Matthieu 18:15-19; I Corinthiens 5:1-13; II Thessaloniens 3:6-15 et Tite 3:9-11.

7. La tranche d'âge comprise entre 17 et 95ans est y exigée pour les dix raisons suivantes:

a. La véritable nouvelle naissance du membre et sa séparation d'avec le monde.

b. Sa décision personnelle et consciente d'être crucifié, rendu conforme à Christ et témoigner publiquement de lui par les eaux du baptême.

c. Sa maturité spirituelle caractérisée par une longue durée de conversion.

d. Son attitude responsable, sage et son bon témoignage tant au sein de l'église qu'en dehors d'elle.

e. Son aptitude à prendre part aux discussions et prises de décisions visant à faire avancer l'œuvre du ministère dans l'église locale.

f. Sa capacité physique et intellectuelle permettant d'exercer un quelconque ministère, surtout celui de l'enseignement, dans l'église locale.

g. Sa marque de présence à toutes les réunions d'adoration, de prière, d'étude biblique et d'affaires de l'église.

h. Son souci constant de voir progresser l'œuvre du ministère, ne peut le laisser insensible aux besoins financiers de l'église. Par conséquent, il paie fidèlement et régulièrement sa dîme et ses offrandes par amour et reconnaissance envers Dieu.

i. Sa dextérité à savoir garder la confiance et à prodiguer de sages conseils dans le but d'aider son prochain qui en a besoin.

j. Sa disposition à représenter l'église lors des réunions d'associations ecclésiastiques ou profanes qui requièrent la présence de la sienne.

Références bibliques: I Timothée 3:1-13; Tite 1:5-9; I Pierre 5:1-4; Actes 6:1-6.

VIIème PARTIE: **Son Autorité disciplinaire.**

L'église locale est elle-même responsable de l'exercice de la juste discipline sur ses membres. Dans un tel cas, la procédure habituelle de l'église locale est suivie d'une manière conforme à l'Écriture.

A. Les cas se rapportant à des offenses personnelles doivent être résolus selon Matthieu 18:15-17.

B. Dans certains cas, l'église se voit obligée de rompre la communion fraternelle avec un frère qui vit dans le désordre. Mais ce dernier ne devrait pas être considéré comme un ennemi (II Thessaloniens 3:6-15).

C. Dans d'autres cas, l'église doit excommunier un membre à cause de sa conduite et sa profession à ne pas vouloir se réconcilier avec un frère chrétien (I Corinthiens 5:1-13).

D. À travers tous ces cas, l'église nourrit l'espoir de voir le membre se soumettre à la discipline. S'il choisit de ne pas s'y soumettre, alors seulement, vient l'unique chose à faire: l'excommunier (rupture de la communion fraternelle avec lui).

E. L'excommunication d'un membre ne sera possible qu'avec un groupement de voix qui l'emporte par le nombre dans un vote à l'église. Cette décision sera le dernier recours, après plusieurs tentatives de réconciliation en toute humilité chrétienne, visant à ramener le frère. L'église a aussi le devoir d'être à son écoute et de l'accueillir s'il consent à se repentir et à revenir.

F. Lorsqu'un membre, sans raison valable, s'absente aux réunions de l'église ou refuse de les

soutenir pendant un an, il est considéré comme ayant violé l'alliance; un motif suffisant pour le destituer de sa charge.

G. Un membre (ou un groupe minoritaire de membres) non satisfaits des actions de la majorité opposée à lui, peut saisir l'association qui se chargera dans la mesure du possible, d'aviser les églises sœurs en vue de trouver un consensus. L'Association détient le pouvoir d'intervenir dans une pareille situation.

H. Le "jugement" d'un membre ou un groupe de membres, si c'est nécessaire, devrait être unanimement prononcé par l'église en présence de toutes les parties concernées. La procédure à adopter est la suivante:

a. Porter plainte par une lettre écrite comportant les éléments d'accusation, à déposer une semaine d'avance.

b. Le Pasteur, à moins qu'il soit cité comme un témoin, doit être le président impartial de la réunion. Il doit lire la plainte, sans commentaire.

c. Le Pasteur fera appel à des témoins volontaires qui souhaiteraient attester la plainte par une déclaration de ce qu'ils ont vu. Ayant reconnu l'accusé, le témoin répondra aux questions que lui posera le Pasteur pour établir la véracité de l'accusation.

d. Le Pasteur doit permettre à l'accusé de parler en sa propre faveur et demander à ses témoins de soutenir par leurs témoignages sa position.

e. Lorsque les deux côtés seront présentés et que le fait se serait établi, le Pasteur demandera à l'assemblée, une motion concernant le type de discipline applicable à la situation. Si la proposition est faite discutée et soutenue, alors elle est soumise au vote puis exécutée à l'approbation de la majorité.

i. L'église locale devrait être toujours prête à pardonner le ou les coupables qui se repentent véritablement et les restaurer dans la communion de l'église (II Corinthiens 2:6-7).

CHAPITRE 2

LE MINISTRE

1ère PARTIE: **Son Ordination.**

A. En Côte-D'Ivoire, le pouvoir et la responsabilité d'ordonner incombe au comité d'ordination (cf. introduction de la IVème PARTIE).

B. La série de formalités qui doivent être remplies pour la qualification du candidat à l'ordination sont les suivantes:

a. **Le Pasteur en formation (étape préliminaire avant l'ordination proprement dite)**

1. Le candidat doit être sûr de son appel

2. Il doit avoir un service actif dans son église locale

3. Il doit être recommandé par son église locale
4. Il doit être recommandé par son Association Régionale
5. Il doit être approuvé par le Comité d'Ordination
6. Il doit avoir au moins vingt et un (21) ans
7. Le Pasteur en formation doit avoir servi sous la tutelle d'un Pasteur ordonné

b. Le candidat à l'ordination

1. Le candidat doit être sûr de son appel
2. Il doit avoir possédé une licence de prédication et exercer un ministère actif au moins cinq (5) ans dans une église locale
3. Il doit être recommandé par son église locale
4. Il doit être recommandé par son Association Régionale
5. Il doit être éprouvé et approuvé par le Comité d'Ordination
6. Il doit avoir au moins vingt et un (21) ans
7. Il doit être marié
8. Il doit avoir trois (3) ans de service actif après sa formation à l'Institut Biblique ou son équivalent.

☛ *La cérémonie d'ordination se déroule à l'Assemblée Générale et officiee par des Pasteurs déjà ordonnés. Une fois ordonné, le nouveau Pasteur ou Évangéliste...est reconnu ainsi dans toute la dénomination.*

11ème PARTIE: Sa discipline

A. Comme dans le cas de l'ordination, la discipline d'un ministre est assurée bien évidemment par le Comité d'Ordination, à moins que l'Assemblée Générale ne délègue cette responsabilité à l'église locale.

B. Dans la plupart des cas, n'importe quelle accusation portée contre un serviteur de Dieu et dont le motif révèle une situation instable au niveau de sa conduite, son caractère, sa profession ou sa doctrine (qui portent véritablement atteinte à son ministère), devrait être fournie au Comité d'Ordination par son église. Il convient de stipuler que toute accusation portée contre un serviteur de Dieu ne doit être considérée que sous la déposition de deux ou trois témoins.

C. À l'instar de tous les autres cas de discipline dans l'église, le serviteur de Dieu accusé doit être abordé en privé dans le but de résoudre le problème selon les principes de Matthieu 18:15-17.

D. Si une sanction disciplinaire s'avère nécessaire, elle sera exécutée par l'Assemblée Générale annuelle des églises Baptistes Libres. Mais si le cas nécessite une intervention rapide (avant la tenue de l'A.G.), alors, le Comité d'Ordination se chargera de suspendre l'Officiant jusqu'à la date requise. Son certificat d'ordination sera retiré jusqu'à nouvel ordre.

E. Il est souhaité que le ministre se soumette à la décision de l'A.G. et abandonner ce dont il a été justement accusé et mis sous discipline.

F. L'Officiant qui sent qu'il a été traité injustement et n'est pas satisfait de l'accusation ni de la discipline, contactera l'Association de sa région qui posera une réserve contre ses accusateurs à l'A.G. pour un nouvel examen du dossier.

G. Au cas où il est révélé que le ministre a été faussement accusé, une sanction équivalente sera administrée à son (ou ses) faux accusateurs.

IIIème PARTIE: Ses rapports.

Le ministre a un bon et même rapport avec tout le monde. Comme un divin appelé, il est tout d'abord assujetti à Dieu et à Sa Parole. Ce rapport marque la qualification de tous les autres.

A. Avec son église. La plupart des églises Baptistes Libres reconnaissent leur responsabilité qui consiste à pourvoir aux besoins de leur Pasteur en le soutenant financièrement et matériellement.

B. Avec l'Association. Lorsque le serviteur de Dieu devient Pasteur d'une église locale, il est de son devoir de présenter un zèle tant dans la foi, le travail que dans la conduite auprès de son Association, comme il le ferait déjà dans l'église.

C. Avec la corporation des autres serviteurs de Dieu. Nombre d'Associations maintiennent une Conférence Épiscopale (des Pasteurs ou Évêques). Cette Conférence périodique demeure subordonnée à l'Association qui en est la responsable.

CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉGLISES BAPTISTES LIBRES EN CÔTE-D'IVOIRE.

PRÉAMBULE

Les Églises Baptistes Libres en Côte-D'Ivoire sont nées à la suite de l'arrivée de la Mission Baptiste Libre en 1958.

Ses membres, sauvés par la grâce de Dieu, baptisés par immersion et soucieux d'obéir à l'ordre du Seigneur selon Matthieu 28:19-20: "Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde", se proposent de vivre leur foi et d'annoncer l'Évangile de Jésus-Christ.

TITRE I DÉNOMINATION ET SIÈGE

Article 1: Dénomination

Il est créé en République de Côte-D'Ivoire une Association d'Églises Évangéliques dénommée: ASSOCIATION DES ÉGLISES BAPTISTES LIBRES EN CÔTE-D'IVOIRE, en abrégé: A.E.B.L.C.I.

Article 2: Siège

Le siège de l'Association des Églises Baptistes Libres en Côte-D'Ivoire est établi à BONDOUKOU, mais pourrait être transféré ailleurs sur simple demande de l'Assemblée Générale de l'A.E.B.L.C.I.

TITRE II BUT

Article 3: But

L'ASSOCIATION DES ÉGLISES BAPTISTES EN CÔTE-D'IVOIRE A POUR BUT:

- a. L'évangélisation en Côte-D'Ivoire et dans les autres nations (Actes 1:8, Matthieu 28:19-20, Marc 16:15).
- b. La formation des dirigeants et des responsables d'Églises locales, notamment des Pasteurs, Évangélistes et animateurs de jeunesse.
- c. L'enseignement et la formation des membres.

Elle participe à toutes les œuvres d'intérêt social et économique telles que la création de dispensaires, d'écoles et de la promotion de l'agriculture en milieu rural et des camps de jeunes.

TITRE III CREDO ET BASE DOCTRINALE

Article 4: Credo.

L'A.E.B.L.C.I. croit en Dieu, le Père Tout-Puissant, Créateur du ciel et de la terre. Et en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, et qui est né de la vierge Marie. Il a souffert sous Ponce Pilate; Il a été crucifié; Il est mort; Il a été enseveli; Il est descendu aux enfers. Le troisième jour, Il est ressuscité des morts; Il est monté au ciel; Il est assis à la droite du Dieu, le Père Tout-Puissant; de là, Il reviendra pour juger les vivants et les morts. Elle croit au Saint-Esprit, à la sainte Église universelle invisible (corps de Christ), à la communion des saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair, à la vie éternelle et au jugement dernier.

Article 5: Base doctrinale.

La base doctrinale de l'Association des Églises Baptistes Libres en Côte-D'Ivoire est la Bible, Parole de Dieu qui seule fait autorité en matière de questions et problèmes de la vie.

TITRE IV: ORGANISATION SOCIALE.

L'A.E.B.L.C.I. est constituée des organes suivants:

Article 6: Les Églises Locales.

Elles sont de véritables cellules de prière, de partage et de communion fraternelle. Et Christ en est le Chef Suprême.

Article 7: L'Assemblée Régionale...

Dont la tâche est de coordonner les activités de l'église, soutenir l'effort des campagnes d'évangélisation et de programmer des études bibliques décentralisées. Elle se réunit au moins une fois par an.

Article 8: La réunion périodique des responsables...

Qui identifient et recensent les besoins et priorités des églises locales, procèdent aux échanges d'expériences et proposent le programme d'activités desdites églises.

Article 9: L'Union de la Jeunesse des E.B.L.C.I.

Où les jeunes des églises apprennent à se connaître, à s'identifier dans la foi en Jésus-Christ, à s'organiser pour répandre l'Évangile dans leur région.

Article 10: Les femmes de la Bonne Nouvelle...

Dont l'action sous-entend l'effort général d'évangélisation, et qui sont appelées à jouer un rôle actif dans l'assistance sociale et spirituelle des autres femmes.

Article 11: Le Comité National...

a) Le Comité National est élu par les délégués de toutes les églises locales. Il est mandaté par l'Assemblée Générale pour un exercice de cinq ans.

b) Composition: Le Comité National est composé de:

1 Président

1 Vice-Président

- 1 Secrétaire
- 1 Secrétaire-Adjoint
- 1 Trésorier
- 1 Trésorier-Adjoint
- 3 Commissaires aux comptes.

c) Le Comité National est l'organe de liaison entre les autorités du pays et l'A.E.B.L.C.I.

d) En cas de défaillance spirituelle de l'un de ses membres, le Comité National suspend celui-ci de ses activités et procède à son remplacement par cooptation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

e) Tous les membres du Comité National sont rééligibles à l'issue de leur mandat.

Article 12: L'Assemblée Générale

À l'Assemblée Générale (grande réunion nationale des Églises Baptistes Libres tenue une fois tous les ans), participent les délégués, les observateurs et les missionnaires venus des différentes régions du pays. Les grands thèmes d'actualité chrétienne qui préoccupent les églises locales y sont débattus.

a) L'Assemblée Générale insiste sur l'enseignement, la formation, et l'évangélisation par les médias. Elle débat toutes les questions regardant la vie des églises locales et élit le Comité National. Elle désigne tout comité jugé utile, tel un comité pour la formation, un comité pour l'approbation des serviteurs de Dieu (Comité d'Ordination), etc...

b) Bureau de l'Assemblée Générale. Le bureau de l'Assemblée Générale est composé de:

- 1 Président
- 1 Vice-Président
- 1 Secrétaire
- 1 Secrétaire-Adjoint
- 1 Trésorier.

c) À l'issue de l'Assemblée Générale, le prochain lieu de rencontre est retenu par vote des délégués.

TITRE V: ADHÉSION.

Article 13:

Une communauté locale devient membre de l'A.E.B.L.C.I. par vote d'une majorité des délégués présents à l'Assemblée Générale, sur la recommandation de son bureau, qui aurait fait au préalable un examen de doctrine de ladite communauté.

Si une communauté s'écarte de la doctrine, de la profession de foi et du règlement intérieur de l'Association, le bureau de l'Assemblée Générale et le Comité National se réuniront avec elle pour lui montrer son erreur et essayer de la ramener sur la bonne voie.

Si cette communauté persiste dans son erreur, son titre de membre lui sera retiré.

TITRE VI: AFFILIATION.

Article 14:

L'A.E.B.L.C.I. garde son indépendance et son autonomie mais peut s'affilier dans le cadre de l'entente évangélique à d'autres églises et communautés chrétiennes partageant la même base doctrinale.

TITRE VII: LES DIRIGEANTS.

Article 15: Composition.

Les dirigeants d'une église locale sont composés du Pasteur, des anciens et des diacres qui s'occupent de l'aspect spirituel et matériel de la communauté locale.

Article 16: Le choix des dirigeants.

a) Choix du Pasteur: Toute église locale est libre de désigner son Pasteur sur la base des textes bibliques suivants: Tite 1:6-9; I Timothée 3:1-7.

b) Nomination des Anciens et Diacres: I Timothée 3:1-7; Actes 14:23; Tite 1:5.

Article 17: Discipline.

Les chrétiens ont reçu de Jésus-Christ l'ordre de traiter tous les problèmes ou affaires de l'église dans l'ordre et la discipline (Matthieu 18:15).

1ère étape: Reprise à huit-clos, à deux (Matthieu 18:15).

2ème étape: Traiter l'affaire devant deux ou trois témoins (Jean 8:17; II Corinthiens 13:1; Hébreux 10:28).

3ème étape: Traiter l'affaire devant l'église (I Timothée 5:20).

4ème étape: Si l'intéressé refuse d'écouter l'Église, il en tirera toutes les conséquences de son endurcissement (Matthieu 18:17; II Thessaloniens 3:14-15; I Corinthiens 5:9-11).

TITRE VIII: DES RESSOURCES.

Article 18:

L'A.E.B.L.C.I., pour la réalisation de ses activités, dépend des offrandes, dîmes et dons de libéralité de ses membres.

Article 19:

Chaque église locale est autonome en matière financière; néanmoins il existe un fond appelé "Fond Média" destiné à la production et à la diffusion de programmes évangéliques en langues nationales, et à la publication de la littérature chrétienne.

Article 20:

Chaque église locale verse une participation librement consentie à la caisse du Comité National pour aider celui-ci dans ses activités courantes.

TITRE IX: AMENDEMENTS.

Article 21:

Les amendements aux présents statuts sont étudiés et proposés par le Comité National qui les soumet à l'Assemblée Générale de l'A.E.B.L.C.I. pour approbation. Les amendements doivent être acceptés par une majorité des 2/3 des délégués présents.

Article 22:

Les présents statuts entrent en vigueur dès leur publication.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

TITRE I: PROFESSION DE FOI.

Article 1: Œuvres de Dieu.

A. Dieu, sa personne.

Les Saintes Écritures nous enseignent qu'il existe un seul vrai Dieu, vivant et éternel en trois personnes: Dieu le Père, Dieu le Fils, et Dieu le Saint-Esprit (Cf. Deutéronome 6:4; Jacques 2:19; I Corinthiens 8:4; Jean 10:10; Jean 7:28; II Corinthiens 1:19; I Jean 5:20; Jean 4:24).

Il existe par lui-même (Cf. Exode 3:14; Psaume 83:19; Jean 5:26; Apocalypse 1:4; Psaume 90:2; Ésaïe 57:15; Romains 1:20; I Timothée 1:17).

B. Ses attributs.

Dieu est immuable (Cf. Malachie 3:6; Nombres 23:17; Jacques 1:17).

Omniprésent (Cf. I Rois 8:27; Jérémie 23:24; Psaume 139:7-10; Ésaïe 57:15; Actes 17:24).

Tout-Puissant (Apocalypse 19:6; Job 42:2; Psaume 135:6; Matthieu 19:26; Marc 14:36; Luc 18:27).

Souverain (Cf. Éphésiens 4:6; Job 9:12; Daniel 4:35; Romains 11:33-36; **Omniscient**

(Cf. Actes 15:17-18; I Chroniques 28:9; Psaume 94:9-11). **Bon** (Cf. Psaume 119:68; Psaume 25:8; Psaume 16:1; Psaume 145:9). **Sage** (Cf. Romains 16:27; Daniel 2:20). **Saint** (Cf. Lévitique 19:2; Job 6:10). **Juste** (Cf. Deutéronome 32:4; Psaume 92:16). **Miséricordieux** (Cf. Éphésiens

2:4; Exode 34:6).

C. La création:

a. **De l'univers** (Cf. Genèse 1:1; Exode 20:11; Psaume 33:6-9; Apocalypse 4:11; Ésaïe 43:7).

b. **Des anges** (Cf. Colossiens 1:16; Apocalypse 7:11; Psaume 103:20; Hébreux 1:14; Jude 6; II Samuel 24:16; Apocalypse 16:1), pour obéir et adorer Dieu, exercer un ministère en faveur des Saints, enfin pour exécuter les jugements de Dieu sur le monde.

c. **De l'homme** (Cf. Genèse 1:27; Genèse 2:7). L'homme créé par Dieu est constitué d'un corps matériel, d'une âme et d'un esprit doué de raison et d'intelligence, ayant la faculté du libre choix.

D. Théocratie et Providence.

Dieu créateur de l'univers, des anges et de l'homme, prend soin de toute la création (Cf. Actes 17:28; Matthieu 10:30; Psaume 104:13-14; Éphésiens 1:11). Il gouverne le monde avec sagesse et miséricorde (Cf. Psaume 22:29; Psaume 97:2; Ésaïe 33:22; Exode 34:6; Job 36:5; Ézéchiel 33:11; Ézéchiel 18:20-25,31).

Article 2: Le péché originel.

Au commencement de leur création, Adam et Ève jouissaient de la présence et de la communion avec Dieu. Dieu les bénit (Cf. Genèse 1:28-30) mais leur communion a été rompue par la désobéissance à l'ordre de Dieu (Cf. Genèse 2:16-17; Genèse 3:6-11).

Article 3: Les Saintes Écritures.

L'Ancien et le Nouveau Testaments constituent les Saintes Écritures appelées la Bible, parole inspirée et infaillible de Dieu, règle et guide de la vie chrétienne (Cf. II Timothée 3:16-17; II Pierre 1:21; Psaume 32:8; Hébreux 1:1-2).

Article 4: Dieu, le Fils.

Jésus-Christ est le Fils de Dieu. Il possède toutes les perfections divines. Il est avec Dieu le Père. Il exerce en conséquence toutes les fonctions et accomplit toutes les œuvres de Dieu révélées dans la Bible. Néanmoins il est aussi homme. Il satisfait aux saintes exigences que Dieu impose aux hommes à l'exception de la repentance parce qu'il n'a pas connu de péché. Sa divinité est établie par ses titres, ses attributs et ses œuvres.

A. Ses titres.

Jésus est l'Alpha et l'Oméga (Apocalypse 22:13; Jean 1:12). L'Éternel (Psaume 83:19; Ésaïe 8:13-14; Ésaïe 6:5). Le Sauveur (Ésaïe 43:10-11; Jean 4:42; Philippiens 3:20; II Timothée 1:10; Tite 2:13). Le vrai Dieu (I Jean 5:20). Le grand Dieu (Tite 2:13). Dieu au-dessus de toutes choses (Romains 9:5). Dieu Puissant, Père éternel (Ésaïe 9:5).

B. Ses attributs.

Jésus est: Éternel (Colossiens 1:17; Michée 5:1; Hébreux 13:8). Immuable (Hébreux 13:8; Hébreux 1:12). Omniprésent (Matthieu 18:20; Matthieu 28:20). Tout-Puissant (Apocalypse 1:8). Saint (Actes 3:14; Apocalypse 3:7). Adorable (Hébreux 1:6; Jean 5:23; Jean 2:10-11; Matthieu 28:9; Luc 24:52).

C. Son incarnation.

"Ayez en vous les sentiments qui étaient en Jésus-Christ, lequel, existant en forme de Dieu, n'a point regardé comme une proie à arracher d'être égal à Dieu, mais s'est dépouillé lui-même, en prenant une forme de serviteur, en devenant semblable aux hommes, et ayant paru comme un simple homme, il s'est humilié lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, même jusqu'à la mort de la croix" (Philippiens 2:5-8).

Ayant paru comme un simple homme, Jésus-Christ était aussi soumis aux faiblesses de la nature humaine: Il a été tenté (Hébreux 2:18); Il a pleuré (Jean 11:35; Luc 19:41); Il a pris nos infirmités et s'est chargé de nos maladies (Matthieu 8:17); Il a dormi (Matthieu 8:24); Il a eu faim (Matthieu 4:2); Il a souffert (Ésaïe 53:3). Il a été tenté comme les hommes en toutes choses,

mais sans commettre de péché (Hébreux 4:15; Matthieu 4:1-11). Il a manifesté parmi les hommes une parfaite obéissance aux exigences de Dieu Son Père (Romains 5:19; Philippiens 2:8; Hébreux 5:7-8). Aussi Jésus-Christ revêt-il deux natures: Sa nature d'homme selon la postérité de David (Luc 19:10; Romains 1:3) et sa nature divine (Cf. Article 4 Alinéa A).

D. Ses Œuvres.

Jésus-Christ a créé le monde (Hébreux 1:3; Colossiens 1:17), le gouverne (Éphésiens 1:20-22; I Pierre 3:22).

Il a accompli la rédemption de tous les hommes (Éphésiens 1:7). Il sera leur juge à la fin des temps (II Timothée 4:1; Matthieu 25:31-46; Jean 5:22).

E. Sa mort expiatoire.

Jésus-Christ a payé le prix de nos péchés par son sacrifice à la croix de Golgotha (Ésaïe 53:5,10; Tite 2:11-14; Romains 5:18; Hébreux 9:22; Romains 3:25-26).

F. Sa médiation.

Jésus-Christ est le pont établi entre Dieu et les hommes (I Timothée 2:5).

G. Notre Salut en Lui.

"Il n'y a de salut en aucun autre; car il n'y a sous le ciel aucun autre nom qui ait été donné parmi les hommes, par lequel nous devons être sauvés" (Actes 4:12; Jean 14:6).

Article 5: Dieu le Saint-Esprit.

Les Écritures attribuent au Saint-Esprit la même personnalité divine. Il est un être intelligent qui se mouvait au-dessus des eaux (Genèse 1:2).

Il sait les pensées de Dieu (I Corinthiens 2:11). Il conduit dans la vérité (Jean 16:13), parle aux hommes de Dieu (Actes 10:19-20; Actes 21:11), enseigne (Jean 14:26).

Il ordonne et choisit les hommes pour le service de Dieu (Actes 13:2); Il interdit (Actes 16:6). Il convainc le monde de Péché (Jean 16:8). Les hommes peuvent pécher contre Lui (Marc 3:29-30; Actes 7:51).

Les attributs de Dieu sont applicables au Saint-Esprit de même que les œuvres de Dieu notamment la création (Job 33:4), l'inspiration (II Pierre 1:21), le don de la vie et la sanctification (Romains 8:11; I Corinthiens 6:11).

En résumé, Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit forment la Sainte Trinité, Dieu en un Seul (II Corinthiens 13:13; Matthieu 28:19).

TITRE II: APPEL AU SALUT

Par son expiation du péché, Jésus-Christ a rendu accessible le salut à tous les hommes (Ésaïe 55:1; Apocalypse 3:20; Apocalypse 22:17; Ézéchiel 33:11). Le salut est donc indistinctement à la portée de chacun. Si quelqu'un n'y parvient pas, c'est parce qu'il s'oppose à la grâce de Dieu; par conséquent, cette personne est entièrement responsable de sa perdition (Osée 13:9; Jean 5:40; Proverbes 1:24-31; Matthieu 23:37).

Article 6: La Foi.

"La foi est une ferme assurance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas" (Hébreux 11:1).

"Sans la foi, il est impossible d'être agréable à Dieu... (Hébreux 11:6). La foi est un don de Dieu (Éphésiens 2:8; Romains 6:23).

Article 7: La Nouvelle Naissance.

Elle suit automatiquement l'acte de foi en Dieu au moyen de l'esprit de renouvellement que Dieu donne (Tite 3:3-5; II Corinthiens 5:17).

Article 8. Foi, Justification et Sanctification.

Par la foi, nous sommes rendus justes et sanctifiés devant Dieu (Actes 13:39; Romains 5:1,16; Ésaïe 53:11). La justification du croyant est ainsi conditionnée par une repentance sincère et la foi en Jésus-Christ (Marc1:15).

Article 9: Persévérance des saints.

Quand une personne croit en Dieu, justifiée et sanctifiée par Lui, cette personne est au début des étapes de la croissance spirituelle et de la persévérance (Matthieu 24:13; I Corinthiens 15:58; II Pierre 3:18; Job 17:9). Elle n'est pas à l'abri des tentations. Mais dans les tentations, Dieu peut fortifier sa foi pourvu que la personne demeure confiante dans le Seigneur (I Corinthiens 10:13; Hébreux 6:4-6; Hébreux 10:26,27).

TITRE III: ÉGLISE LOCALE.

Article 10: Définition.

L'église est formée de personnes qui, volontairement, ont abandonné le royaume de satan pour devenir des enfants de Dieu par la foi en Jésus-Christ. Abandonnant leur ancienne vie de péché selon le train de ce monde, elles prennent l'Évangile pour seule règle de conduite. L'église devient une famille supérieure à la famille terrestre de par son origine et de par sa destinée (Actes 12:5; Romains 16:16).

Article 11: Tâche de l'église.

Pour la croissance de l'église et son identification, Dieu a donné à l'église des dirigeants, tout en restant le Grand Berger du troupeau (Jean 10:11).

A. Qualification, rôles et responsabilités des dirigeants.

Si tous les membres de l'église sont égaux, il y a cependant une subordination voulue par l'Écriture dans l'exercice de leur ministère (I Pierre 5:5).

À la tête d'une église, il y a le Pasteur dont la tâche est de veiller sur les âmes que le Seigneur lui a confiées en dispensant droitement la Parole de Dieu (II Timothée 2:15-16). Il doit s'appliquer à la lecture, à l'exhortation et à l'enseignement de la Parole de Dieu (I Timothée 4:13-15; Tite 1:9; Tite 2:7,8). Il doit être propre à l'enseignement tout en ayant un bon témoignage même à l'égard des païens, afin d'éviter de tomber dans le piège du diable (I Timothée 3:2-7; Tite 1:6-9).

Le Pasteur est aussi la sentinelle de Dieu établie sur l'église (Ézéchiel 33:7; II Timothée 4:2).

Le mot Pasteur, Évêque ou Ancien désigne la même charge de présider les assemblées et d'enseigner. Ceux-ci exhortent, reprennent, consolent, édifient, instruisent en toute occasion favorable ou non. Pour cela la Parole de Dieu nous recommande à leur égard l'amour et l'obéissance (Hébreux 13:17; I Timothée 5:17). Elle nous recommande de prier pour eux et nous exige de les soutenir matériellement (Deutéronome 25:4; I Corinthiens 9:7-14).

Les Diacres ou Serviteurs de l'assemblée s'occupent de l'aspect matériel de l'église tout en épaulant le Pasteur dans son ministère (Actes 6:1-5).

Les Diacres ou Serviteurs du peuple de Dieu doivent avoir une conduite exemplaire afin d'être des instruments utiles entre les mains de Dieu dans la direction et l'administration d'une église locale (I Timothée 3:8-13).

B. Qualités et devoirs des membres.

Est membre d'une église de l'A.E.B.L.C.I. toute personne qui remplit les conditions suivantes:

* Avoir reçu Jésus-Christ comme Sauveur personnel;

- * Avoir manifesté une régénération en vivant une vie nouvelle;
- * Être approuvé par le Pasteur, les Anciens et les Diacres en conseil;
- * Avoir été agréé par une majorité de l'assemblée locale;
- * Avoir accepté le crédo, les principes de vie et règles de conduite énoncés dans les présents Statuts et Règlement intérieur de l'A.E.B.L.C.I.

De même, est membre toute personne d'une autre église partageant les mêmes bases de foi et de doctrine évangélique de l'A.E.B.L.C.I. sur une lettre de recommandation de son église d'origine.

En l'absence d'une lettre de recommandation, le (ou la) candidat(e) est agréé par vote de l'assemblée sur la déclaration de foi et de baptême de l'intéressé(e).

Personne ne sera admis comme membre d'une église de l'A.E.B.L.C.I. s'il vit dans une union illégitime, polygame ou en état de concubinage, hors des liens matrimoniaux.

Tout membre peut être déchu de son titre d'après la procédure énoncée dans l'Article 16 des Statuts de l'A.E.B.L.C.I.

C. Les Offices.

Le privilège d'adorer Dieu et de l'honorer est réservé aux croyants tant sur la terre que dans le ciel. Les membres des églises de l'A.E.B.L.C.I. sont par conséquent invités à la lecture assidue de la Parole de Dieu, aux réunions de prière, aux cultes du Dimanche pour l'édification et l'affermissement de l'Église Universelle.

Les cultes et réunions sont ouverts à tous sur la base de Jean 3:16.

D. Activité politique.

Les Églises Baptistes Libres en Côte-D'Ivoire se renoncent à toute activité politique. Cependant, les membres des églises sont encouragés à exercer leurs droits et devoirs de citoyenneté.

Article 12: Les Ordonnances de l'Église Locale.

A. Le Statut.

Notre Seigneur, avant de monter au ciel nous a ordonné d'aller partout le monde prêcher la Bonne Nouvelle pour le salut de quiconque croit (Matthieu 28:19).

B. Le Baptême.

Il consiste à immerger le croyant dans l'eau au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

C'est un acte d'engagement total au service de Dieu (Matthieu 28:19; Colossiens 2:12). "Vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ" (Galates 3:27). Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort pour vivre une vie de nouveauté en lui (Romains 6:3-4; Éphésiens 2:1-6).

C. La Sainte Cène.

Appelée autrement le Repas sacré, constitue l'un des privilèges accordés à l'église. Elle rappelle les souffrances et la mort de Christ pour le péché de l'humanité (I Corinthiens 11:23-26; Matthieu 26:26-28).

La Sainte Cène est donc un acte de témoignage que le chrétien rend à la mort expiatoire de notre Seigneur Jésus-Christ; elle est un symbole de notre communion intime avec lui, un banquet d'amour fraternel (I Corinthiens 10:16) et, doit être précédée d'un examen de soi (I Corinthiens 11:28,31; I Corinthiens 5:8).

D. Lavement des pieds.

Cette Sainte Ordonnance nous enseigne l'humilité. Elle a été instituée par le Seigneur Jésus la nuit où il fut livré (Jean 13:4-15).

Le lavement des pieds des saints est un devoir tout autant qu'un privilège auquel chaque chrétien est invité.

Article 13: Discipline.

Notre Dieu est un Dieu d'ordre (I Corinthiens 14:33), et c'est dans l'ordre, la discipline et l'obéissance parfaite à sa Parole que nous devons l'adorer afin que nous menions une vie paisible et tranquille en toute piété et honnêteté (I Corinthiens 14:40).

Toute transgression ou offense contre la Parole de Dieu d'où sont inspirés les présents statuts et règlements intérieurs est passible des mesures disciplinaires énoncées à l'Article 16 du statut de l'A.E.B.L.C.I.

A. Le Célibat.

Le Célibat est un des dons du Seigneur octroyé à quelques chrétiens pour le ministère de l'Évangile; il n'est pas obligatoire.

Aussi ceux qui manquent de continence sont-ils invités à se marier plutôt que de brûler (I Corinthiens 7:7-9).

B. Le Mariage.

Le mariage est une institution de Dieu (2:18,21,24). Il est sacré et répond au plan de Dieu pour l'humanité (Hébreux 13:4). Aussi est-il souhaitable de se marier (I Timothée 5:14-15). Les époux se doivent fidélité, et amour pour être heureux dans le mariage (I Corinthiens 13; Éphésiens 5:25; Colossiens 3:19; Tite 2:3-4).

Le mariage chrétien est fondé sur l'amour de Dieu, non sur toute autre considération. La présence ou l'absence des enfants ne peut être un critère de trouble ou de séparation dans le foyer (Marc 10:9).

Cependant dans le mariage chrétien, l'adultère est le seul cas qui peut entraîner le divorce (Matthieu 19:9).

C. Polygamie et vie de Concubinage.

La polygamie et toute vie de concubinage sont condamnés par la Bible (Matthieu 19:3-6; Genèse 1:27; I Timothée 5:9).

D. Perte de Titre de Membre.

Toute désobéissance aux présents statuts et règlement de l'A.E.B.L.C.I. expose le frère ou la sœur à la perte du titre de membre de son église.

E. Réadmission.

Toute sœur ou tout frère ayant cessé d'être membre d'une église de l'A.E.B.L.C.I. peut le redevenir sur sa demande et sur avis favorable de l'église de l'église locale.

F. Lettre de recommandation.

En cas de déplacement d'un membre, l'église locale accordera une lettre de recommandation sur la demande expresse de l'intéressé.

Article 14: Œuvres Sociales de l'Église.

La vie de l'église est une vie complète engageant le corps, l'âme et l'esprit. Dès lors l'A.E.B.L.C.I. est ouverte à toutes œuvres sociales telles que la création de centres médicaux, des écoles primaires, des collèges et instituts bibliques, des sociétés agricoles dont le but tend à donner une vie épanouie et active pour la gloire de Dieu (II Thessaloniens 3:10-12; Galates 6:9-10; Luc 10:30-37)..

L'ALLIANCE DE L'ÉGLISE (SE REPORTER À LA PROFESSION DE FOI CI-DESSUS... Page1).

AMENDEMENTS

Ce statut et règlement intérieur peuvent être amendés lors d'une session ordinaire de l'Association Nationale par la majorité votante des membres présents. Le Président de l'Assemblée délibérante reçoit les propositions (écrites) de correction au moins un jour avant la réunion. Il les soumet aux membres qui les analysent et en retiennent indispensables.